



Réception de colis détérioré

Par **Ghibaudo_old**, le 13/11/2007 à 14:55

J'ai reçu un réfrigérateur, le colis était en excellent état et j'ai signé sans émettre de réserve le reçu de livraison. Le transporteur parti, j'ai vu que le réfrigérateur avait reçu un gros choc latéral. La société de vente stipule sur le contrat "qu'aucune réclamation ni échange ne sera accepté si l'état de l'appareil n'a pas été vérifié en présence du livreur". Je voudrais savoir s'il ne s'agit pas d'une clause abusive, et si je n'ai vraiment aucun recours? Merci pour votre réponse.